Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le 28/02/2023
ID : 089-218900256-20230223-08_23_02_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE
D'AVALLON

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la VILLE d'AVALLON

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville – salle des Maréchaux, sous la présidence de **Madame Jamilah HABSAOUI, Maire.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Absent(es) représenté(es) :
Madame Agnès JOREAU donne pouvoir à Madame Christine BURÉ
Monsieur Nicolas COCHEFERT donne pouvoir à Monsieur Tony CHEVAUX
Absente excusée : Madame Sophie MANIGAULT-TERRE
Absentes non excusées : Mesdames Myriam GILLET-ACCART et Fanny BOUVIER
Secrétaire de séance : Madame Léa COIGNOT

N° 08 - 23/02/2023
COMITE SYNDICAL DU PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN
NOUVELLE DESIGNATION

Considérant les modifications intervenues et récentes démissions de conseillers municipaux, il est nécessaire de procéder à de nouvelles désignations au sein des commissions municipales, établissements publics et autres organismes, afin de remplacer les élus sortants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

après en avoir délibéré,

DECIDE conformément à l'article L 2121-21 du CGCT de ne pas procéder au scrutin secret,

DESIGNE Christine BURÉ, pour siéger en qualité de déléguée suppléante de la ville d'Avallon,

RAPPELLE que les délégués (1 titulaire et 1 suppléant) d'Avallon sont donc :
- ✓ délégué titulaire : Alain GUITTET
- ✓ délégué suppléant : Christine BURÉ

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
Le Maire,

MAIRIE D'AVALLON YONNE